

Assurance sur pret refus de la prise en charge pour mon mari

Par berdure, le 05/01/2012 à 16:23

Bonjour,

mon mari est décédé le 9/10/2011. nous avions contracté un prêt auprès du crédit agricole et une assurance par leur intermédiaire au cnp . sur les deux documents nous n'avons pas la même quotité de prise en charge pour un décès. au crédit agricole : 50% et sur le papier cnp rien de marquer soit une quotité de 100% . ils me disent que la demande de prêt prévaux sur le contrat du cnp , ils me disent que le contrat cnp est une demande d'adhésion au contrat d'assurance. je ne comprends pas ce terme puisque sur la 1ere page du document cnp il est intitulé "contrat assurance en couverture d'un prêt" et a l'endroit où mon mari a signé, il est écrit :

je soussigné demande mon admission au présent contrat et accepte d'être assuré pour le financement et les garanties désignés ci-dessus

voila , je ne sais pas quoi faire, ils jouent sur les mots en disant adhésion. pouvez vous m'aidez. merci

Par chaber, le 08/01/2012 à 11:36

bonjour

le document dont vous faites mention est une demande d'adhésion, qui doit être confirmée par l'assureur en vous adressant un contrat d'adhésion.

Par tanguy, le 20/01/2012 à 20:16

la demande d'adhesion n'a pas ete suivi par un contrat donc peut on dire que l'organisme de prêt n'a pas fait son travail et est donc en faute.